

## Mention d'information relative à une recherche menée à partir du SNDS

Evaluation de la morbi-mortalité des antiarythmiques de classe IC en pratique courante dans la fibrillation atriale.

La présente mention d'information est mise à disposition du public sur le site internet de VIATRIS MEDICAL.

Elle vise à informer les personnes concernées du traitement de leurs données, conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD).

### 1. Responsabilité

#### Responsable de traitement

Le responsable de traitement est :

Viatrix Santé,

1 bis place de la Défense – Tour Trinity

92400 Courbevoie

<https://www.viatrix.fr/>

Délégué à la protection des données du responsable de traitement : [dataprivacy@viatrix.com](mailto:dataprivacy@viatrix.com)

#### Sous-traitant

VIATRIS Santé fait appel au laboratoire de recherche ou bureau d'études suivant, agissant en qualité de sous-traitant de données personnelles :

Société Public Health Expertise – « PHE »

10 boulevard de Sébastopol, 75004 Paris

### 2. Objet du traitement

#### Finalité

Evaluation de la morbi-mortalité des antiarythmiques de classe IC en pratique courante dans la fibrillation atriale.

#### Base juridique

La base légale pour le traitement de données est l'article 6 (1) f du RGPD : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement (amélioration des connaissances en lien avec la pathologie étudiée et sa prise en charge, préparation des échanges avec les autorités sanitaires et sociales).

L'exception permettant le traitement de données relatives à la santé est l'article 9 (2) j du RGPD : le traitement est nécessaire à des fins de recherche scientifique.

### 3. Données traitées

#### Catégories de données traitées

L'étude porte sur les données du système national des données de santé (SNDS), en particulier les composantes suivantes du SNDS :

- SNIIRAM
- PMSI
- CépiDc

Les années du SNDS concernées sont : 2010 à 2019.

#### Source des données

Les données sont mises à disposition par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

#### Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

#### **4. Personnes concernées**

Les personnes concernées sont celles dont les données figurent dans le SNDS.

Il s'agit principalement des catégories de personnes suivantes :

- bénéficiaires de soins et de prestations médico-sociales
- professionnels de santé intervenant dans la prise en charge des bénéficiaires

#### **5. Destinataires des données**

##### Catégories de destinataires

Seul PHE peut accéder aux données traitées dans le cadre de l'étude.

VIATRIS Santé n'a pas accès aux données individuelles du SNDS.

##### Transferts des données hors UE

Les données sont consultées par PHE sur le portail de la CNAM.

Elles ne sont pas transférées sur les serveurs de PHE et ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union européenne.

#### **6. Durée de conservation des données**

Les données sont accessibles 3 ans à compter de leur mise à disposition.

#### **7. Vos droits sur les données vous concernant**

##### Exercer ses droits

Vous pouvez accéder et demander la rectification des données vous concernant qui figurent dans le SNDS.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données telles que contenues dans le SNDS à des fins de recherche, y compris aux fins de la présente étude.

Vous pouvez également demander l'effacement de vos données de la « base catalogue » du SNDS.

Pour exercer vos droits, vous devez adresser votre demande au directeur de la plateforme des données de santé (Health Data Hub) ou au directeur de l'organisme gestionnaire d'assurance maladie obligatoire dont vous relevez.

Dans la mesure où le SNDS ne contient aucune donnée directement identifiante, ni Viatris Santé ni PHE ne peuvent répondre à une demande d'exercice de vos droits.

##### Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

#### **8. Formalités**

L'étude a fait l'objet d'un avis favorable du Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (CESREES) en date du 02/06/2022.

L'étude a été autorisée par la CNIL (décision DR-2022-180) en date du 04/08/2022.